

Le Conseil d'Europe et le sport

Autor(en): **Schilling, Guido**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport**

Band (Jahr): **41 (1984)**

Heft 6

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-997912>

Nutzungsbedingungen

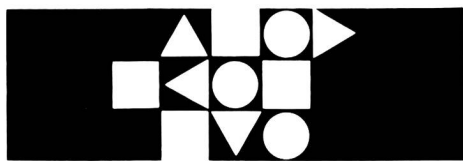
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le Conseil de l'Europe et le sport

Guido Schilling, Vice-directeur de l'EFGS
Traduction: Marianne Weber

Les ministres des sports du Conseil de l'Europe se sont réunis en conférence du 14 au 16 mai 1984, à Malte. Le Conseiller fédéral Alphonse Egli y a participé, à la tête d'une délégation suisse composée de MM. Kaspar Wolf et Guido Schilling, de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport au nom de la Confédération, et Ferdinand R. Imesch, de l'Association suisse du sport, au nom des Fédérations sportives. MACOLIN/MAGGLINGEN a demandé à Guido Schilling d'expliquer la façon dont le sport est traité au sein du Conseil de l'Europe. (Y. J.)

Qu'est-ce que le Conseil de l'Europe?

Depuis la 2e guerre mondiale, les échanges se sont fortement développés en Europe: la circulation, entre les différents Etats, de main-d'œuvre, de marchandises et de technologies a pris sans cesse de l'ampleur et le tourisme a également suivi le mouvement. Tous les pays, même les plus petits, éprouvent le besoin vital de communiquer et de coopérer avec leurs voisins. Il était donc nécessaire que les gouvernements établissent, entre eux aussi, des relations pour fixer les modalités de leur collaboration.

En 1943 déjà, alors que le monde était encore en guerre, Winston Churchill lançait un appel radiophonique en faveur d'une «Europe unie». Il fut entendu puisque, le 5 mai 1949 – il y a donc 35 ans – le Conseil de l'Europe a été créé et ses statuts signés à Londres. A l'heure actuelle, 21 Etats en font partie, à savoir:

Belgique – République Fédérale d'Allemagne – Danemark – France – Grèce – Irlande – Islande – Italie – Liechtenstein – Luxembourg – Malte – Pays-Bas – Norvège – Autriche – Portugal – Suède – Suisse – Espagne – Turquie – Royaume-Uni – Chypre.

L'admission de la Suisse remonte au 6 mai 1963.

Les Etats membres sont tous des pays d'Europe occidentale. Le Portugal et

l'Espagne n'ont pas été acceptés aussi longtemps que leur régime était une dictature. L'exclusion de la Turquie n'a pas encore été prononcée, mais elle fait l'objet de discussions au sein des pays membres. La Finlande, présente dans quelques commissions, n'a pas encore fait son entrée au Conseil.

Les langues officielles sont le français et l'anglais.

Constitution et organisation du Conseil

Le Conseil de l'Europe englobe, d'une part, une assemblée parlementaire constituée de 170 députés, et il réunit, d'autre part, 21 ministres des affaires étrangères. Le travail se fait dans les commissions parlementaires d'experts (on en compte plus de 100). En collaboration avec le secrétariat général, les experts et les parlementaires rédigent des recommandations, fixent des accords et des conventions (ill. 1).

Les préoccupations du Conseil de l'Europe

Parmi les activités du Conseil de l'Europe, seules les négociations de l'Assemblée parlementaire sont publiques. Les media n'en font pourtant pas grand cas. Les travaux des commissions d'experts sont de longue haleine, celles-ci ne se réunissant, en général, qu'une à deux fois par année. L'illustration 2 de la page ci-contre présente les tâches principales de cette institution.

4e CONFÉRENCE DES MINISTRES EUROPÉENS RESPONSABLES DU SPORT

Malte, 14-16 mai 1984



Comment fonctionne le Conseil de l'Europe

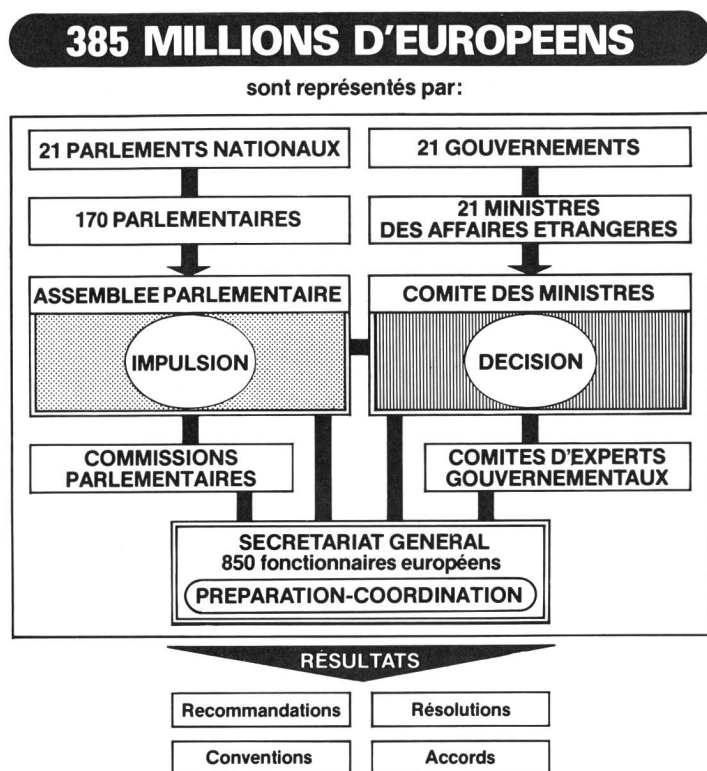


Illustration 1

Les grands domaines d'activité du Conseil de l'Europe

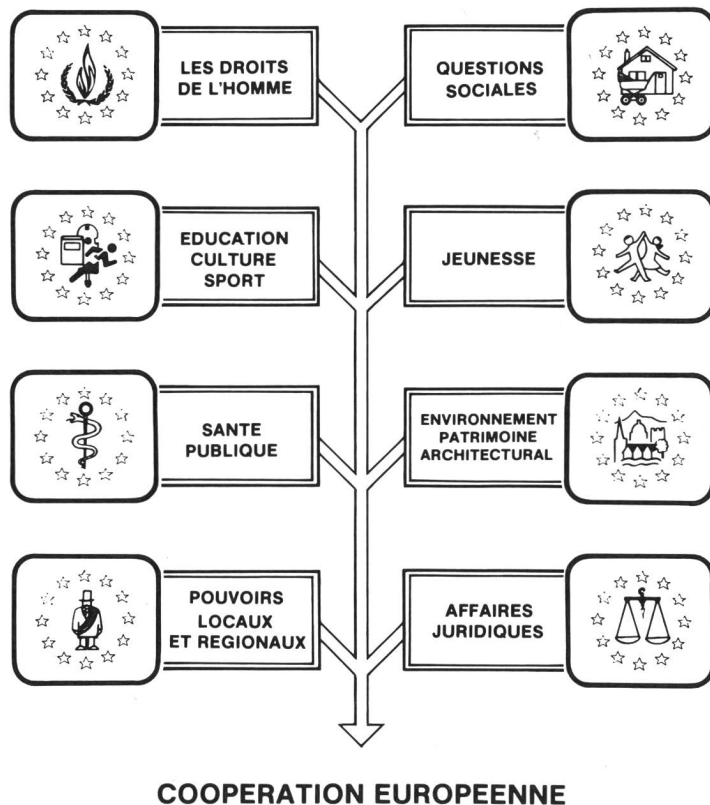


Illustration 2

Le Conseil de l'Europe et le sport

Le «Comité pour le développement du sport» est devenu une instance indépendante en 1977; avant cette date, le sport était rattaché au domaine de l'Éducation et de la Culture. Aujourd'hui, il traite avant tout les problèmes inhérents au développement du sport pour tous, donc du sport populaire, mais aussi du sport d'élite. A cet égard, des recommandations ont été élaborées sur les thèmes suivants:

- la lutte contre le dopage
- le sport pour les immigrés
- la femme et le sport
- les équipements sportifs à prix modéré et la modernisation des installations existantes
- les mesures d'économie d'énergie dans les équipements sportifs
- le sport et la publicité: principes et limites.

En plus du comité pour le développement du sport, où tous les pays sont représentés par leurs organes d'Etat et par leurs organisations faitières, des commissions d'experts ont été créées, qui sont chargées de traiter des questions particulières. En outre, les ministres des sports se réunissent régulièrement et, selon les possibilités, une fois par année en séance plénière. Ainsi, au mois de novembre de l'année dernière, ils

se sont rencontrés à Rotterdam pour discuter du problème, très actuel, de la violence dans les stades.

Avec celle de 1984, quatre conférences ministérielles proprement dites ont été convoquées jusqu'à ce jour, à savoir:

- en 1975 à Bruxelles
- en 1978 à Londres
- en 1981 à Majorque
- en 1984 à Malte.

La conférence de Malte traite les thèmes suivants:

1. Promotion du sport pour tous
2. Questions d'actualité politique (présentation de la Charte européenne contre le dopage dans le sport)
3. La coopération européenne dans le domaine du sport (1984 à 1987).

Apport de la Suisse aux travaux du Conseil de l'Europe

Certains Suisses occupent des fonctions importantes au sein du Parlement européen ainsi que dans plusieurs commissions d'experts. On se souvient qu'Olivier Reverdin, Conseiller aux Etats, a présidé l'Assemblée parlementaire pendant 10 ans (de 1962 à 1972).

En outre, des Suisses sont nommés régulièrement comme experts, rapporteurs ou président de commissions. Actuellement, par exemple, c'est M. F.R. Imesch qui est président du Comité pour le développement du sport. C'est donc lui qui a dirigé les travaux de la Conférence ministérielle de Malte. ■

Les Jeux olympiques doivent survivre!...

Au terme de la séance qui les a réunis à Malte du 14 au 16 mai dernier, les ministres des sports du Conseil de l'Europe ont proclamé, par une résolution, qu'ils s'engageaient à soutenir au maximum de leurs possibilités les Jeux de Los Angeles et à tout faire pour que ce grand rassemblement sportif quadriennal survive. Voici le contenu de la résolution: «Les ministres européens expriment leur soutien cordial et sans réserve aux Jeux olympiques, à ceux qui vont bientôt débiter et à ceux de l'avenir. Ils encouragent le CIO à poursuivre ses efforts pour que le Mouvement olympique continue à se développer et à s'affermir». Les ministres se sont aussi penchés sur les problèmes de la violence dans le sport, du dopage et de l'exclusion de l'Afrique du Sud (apartheid) des grandes manifestations internationales. (Y. J.)